

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-CF2972

présenté par
M. Ben Cheikh, rapporteur

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	14 000 000
Diplomatie culturelle et d'influence	14 000 000	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
TOTAUX	14 000 000	14 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement vise à annuler la baisse de la subvention de l'État à l'AEFE prévue par le PLF pour 2025.

Pour ce faire, l'amendement propose de transférer 14 millions d'euros en AE et en CP de l'action 07 *Réseau diplomatique* du programme 105 *Action de la France en Europe et dans le monde* vers l'action 05 *Agence pour l'enseignement français à l'étranger* du programme 185 *Diplomatie culturelle et d'influence*. Le rapporteur spécial appelle le Gouvernement à rétablir ces crédits en cas d'adoption.